



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

ARRÊTÉ N° 2025 / 001

autorisant au titre de l'année 2025, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique des administrations de l'Etat dans les services des Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique en région Grand Est

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code général de la Fonction Publique, en particulier le livre III,
- VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU le décret 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;
- VU le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013, relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;
- VU le décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

SUR PROPOSITION du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Grand Est,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er :

Un recrutement externe sans concours pour l'accès au grade d'adjoint technique des administrations de l'Etat est ouvert au titre de l'année 2025 dans les services des Ministères de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique en région Grand Est.

ARTICLE 2 :

Le nombre total de postes à pourvoir est fixé à un (1). Ce poste est ouvert dans le département de la Meurthe-et-Moselle (54).

ARTICLE 3 :

La maîtrise d'œuvre du concours est confiée à l'Unité Formation Concours de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est.

ARTICLE 4 :

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

Présidente :

Aurore JANIN, Secrétaire Générale, APAE, DIR Est 54

Membres :

Jérôme VERDEAUX, AAE, Chef du Bureau Logistique, DIR Est 54

Marie VALENCIA, APAE, Conseillère Mobilité Carrière, DRHSF (MI)

ARTICLE 5 :

La commission de sélection s'adjoint, pour la conception et l'évaluation des épreuves pratiques, des personnes suivantes :

- Mme Laëtitia JOURDAN, SACDD CE, DREAL Grand Est

- M. Sylvain PASQUINI – APAE, DREAL Grand Est

- Mme Diane ROCK, APAE, DREAL Grand Est

- Mme Sabrina GRANDJEAN, AAE, DREAL Grand Est

- Mme Magalie BINDER, AAE, DIR Est

ARTICLE 6 :

Le calendrier prévisionnel du recrutement sans concours est le suivant :

- date d'ouverture des inscriptions : 25 août 2025

- date de clôture des inscriptions : 25 septembre 2025
- Publication de la liste des candidats sélectionnés pour l'oral : à compter du 2 octobre 2025
- Épreuve orale : 30 octobre 2025 (date prévisionnelle)
- Résultats : à compter du 30 octobre 2025

ARTICLE 7 :

Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Région Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 :

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux des épreuves et publié sur le site internet de la DREAL Grand Est <https://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/> jusqu'à la proclamation des résultats.

Fait à Strasbourg, le **22 JUL. 2025**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général Adjoint pour
les Affaires Régionales et Européennes

Nicolas DOMANGE

